

Tertiaire : Emissions directes de GES par branche d'activité

Pression

Mise à jour de l'article le 19 juillet 2023

Mise à jour de la donnée le 3 juillet 2023

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) sont des données très suivies, elles sont indispensables pour analyser et traiter les grands enjeux énergétiques, mais aussi pour répondre à l'atteinte d'objectifs réglementaires européens, nationaux et régionaux.

L'indicateur représenté ici est le détail des émissions directes de gaz à effet de serre pour le secteur Tertiaire - par branche d'activités, pour la région des Hauts-de-France selon le format de rapportage PCAET. Il s'agit d'une approche cadastrale c'est-à-dire que l'on considère les émissions produites sur le périmètre d'un territoire par ses différents secteurs d'activités. Les branches d'activités dans ce secteur du Tertiaire sont regroupées en 9 catégories : Bureaux, Enseignement, Sport-Loisirs-Culture, Commerces, Transport, Santé-Social, Café-Hôtel-Restaurant, Communautaire, Autres (Eclairage public + Solvants toutes branches)

Afficher la suite

Tertiaire : Emissions directes de GES par branche d'activité

Choix de l'année : 202020182015201220102008

Total : 3560 kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)

fiche Tertiaire : Emissions directes de GES par branche d'activité

Poids (128,76 ko), Format (VND.MS-EXCEL)

[Télécharger](#)

Production de l'indicateur

- Échelle disponible :

EPCI

- Unité :

kilotonnes équivalent CO2 (Kt eq.CO2)

- Méthode de récolte de la donnée :

Modèle

- Disponibilité :

N+3

- Fréquence de mise à jour :

Tous les 2 ans

Nos partenaires

-

© Cette publication est réutilisable dans les conditions de la licence Creative Commons. [Pour en savoir plus](#)